

LA GRANDE INTERVIEW

redaction@sonapresse.com

Christophe Eyi : " La CNSS sera



Photo: DR

Christophe Eyi, administrateur provisoire de la CNSS.

AMÉLIORATION des plans de trésorerie, accélération du paiement des arriérés de cotisations de l'État, réduction des sureffectifs, suppression des primes non liées à la performance, réduction des charges... Plus de 3 mois après sa prise de fonction, et malgré les critiques sur son mode de management, l'administrateur provisoire de la CNSS, Christophe Eyi, défend le premier bilan de ses actions en vue de redresser l'organisme de sécurité sociale.

Propos recueillis par Maxime Serge
MIHINDOU
Libreville/Gabon

L'Union : Vous avez été nommé le 8 juin 2022 en tant qu'administrateur provisoire de la CNSS. Dans quel état financier et structurel avez-vous trouvé l'organisme ?

Christophe Eyi : Dans un état préoccupant ! La CNSS fait face à une crise de liquidité. Cette situation est d'autant plus grave que la principale activité de la CNSS consiste à utiliser ses liquidités pour compenser, indemniser, soutenir financièrement une frange de la population en général fragilisée. Plusieurs raisons ont conduit à cette situation : un système de calcul du régime des pensions aujourd'hui obsolète, un taux de recouvrement des cotisations insuffisant, des choix d'investissements de nos liquidités hasardeux, une politique de recrutement et de rémunération déconnectée de la réalité financière de la caisse, la fraude érigée en culture d'entreprise. Inévitablement, des tensions de trésorerie sont apparues qui ont occasionné des retards de paiement auprès des assurés et de nos partenaires. C'est alors que le président de la République est intervenu. La CNSS a été placée sous administration provisoire. Sans cette intervention, décisive, nous serions allés à la catastrophe. Aujourd'hui, même si la situation reste difficile, nous pouvons être optimistes car des solutions existent pour redresser et pérenniser la CNSS. Nous avons déjà commencé à les mettre en œuvre.

100 jours après, c'est l'heure d'un premier bilan. Quelles actions prioritaires avez-vous donc menées avec vos équipes et pour quels résultats concrets ?

La priorité a été de reprendre le paiement des pensions à date échue. Ce que l'on parvient à faire depuis trois mois. Cela a été rendu possible grâce à l'amélioration des plans de trésorerie, mais surtout grâce aux concours des banques qui ont consenti à réaménager certaines échéances qui auraient pu stopper

le fonctionnement de la Caisse dès le mois d'août. Le cabinet Finactu l'avait annoncé pour cette période. Ce qui a également changé la donne, c'est la décision de l'État, prise en fin d'année 2021, d'accélérer le paiement de ses arriérés de cotisations. L'État s'efforce dorénavant d'éviter l'accumulation d'arriérés en procédant à des règlements plus réguliers. C'est une très bonne chose. Aux entreprises désormais de suivre cet exemple et jouer, elles aussi, le jeu pour réduire leurs dettes vis-à-vis de la CNSS et assurer la protection de leurs employés.»

de suivre cet exemple et jouer, elles aussi, le jeu pour réduire leurs dettes vis-à-vis de la CNSS et assurer la protection de leurs employés. C'est seulement si l'effort est collectif, que le fardeau est équitablement partagé, que la Caisse

redressée et pérennisée "

reviendra plus rapidement à l'équilibre. Voilà pour l'urgence à très court terme.

Et qu'en est-il des réformes structurelles attendues par le gouvernement et les partenaires sociaux ?

S'agissant du moyen et du long terme, quatre comités travaillant sur les réformes structurelles à impulser pour redresser la CNSS et lui permettre d'être structurellement en équilibre ont démarré leurs activités dès le mois de juillet 2022. Ils ont rendu leurs premières conclusions au comité de surveillance et de contrôle le 20 septembre dernier. Des pistes ont été proposées concernant l'amélioration du système de calcul du régime des pensions. Ces hypothèses ont été discutées le 6 octobre dernier lors de notre rencontre avec la Cosyga. Par ailleurs, un calendrier des rencontres entre le ministre de tutelle et les organisations syndicales a été établi et se tiendra sur 11 journées à compter du mois de novembre 2022. Aussi, les principales orientations concer-

« Nous ouvrons les discussions avec les syndicats dès la semaine prochaine pour négocier des options de réduction de la masse salariale sans pour l'instant impacter les effectifs (...) Si le dialogue est indispensable, il ne peut avoir lieu que si les différentes parties prenantes sont ouvertes au dialogue et font preuve de sens des responsabilités. »

nant la stratégie de réduction des charges ont été approuvées, dont certaines sont déjà déployées et d'autres sont en cours de mise en œuvre. Parallèlement, les négociations et le paiement des prestataires de services essentiels au fonctionnement de la caisse ont repris. Les coûts logistiques pour le paiement des pensions ont été revus à la baisse. La réduction des sureffectifs a été amorcée à travers le non-renouvellement des contrats à durée déterminée. Et il a été mis un terme aux différentes primes non liées à la performance.

Est-ce que toutes ces actions se ressentent aujourd'hui dans la trésorerie de la CNSS ?

Toutes ces actions, qui sont loin d'être exhaustives, contribuent d'ores et déjà à améliorer la situation de trésorerie. Elles ont déjà permis de payer les pensions du trimestre, sans avoir recours à de nouvelles dettes. Ceci est très rassurant pour la suite. Pour le reste, une grande partie des solutions sont connues depuis plusieurs exercices. Pour certaines, il nous suffira d'accélérer leur mise en œuvre. Il s'agit notamment : de l'assainissement du fichier des pensions, de la lutte contre la fraude, de l'intensification des immatriculations.

Les syndicats-maison avançaient le montant de 500 milliards de francs à injecter par l'État pour éviter la faillite de l'organisme et garantir le paiement des salaires et des prestations techniques. Qu'en est-il ?

Le montant avancé par les syndicats-maison est exagérément gonflé. Il représente environ 5 exercices de produits techniques à son niveau annuel actuel ! La caisse reçoit en effet environ 120 milliards de FCFA de produits techniques par an pour une charge technique d'environ 90 milliards de FCFA annuel. À ce montant, il faut ajouter les 16 milliards de FCFA d'arriérés de charges techniques non payées depuis plusieurs années. L'apurement progressif de cet arriéré entraînera une augmentation trimestrielle de

la charge technique d'environ 900 millions de FCFA. C'est le point sur lequel nous sommes le plus attendus par le gouvernement. Il s'agit d'une urgence absolue.

Les effectifs de la CNSS dépassent aujourd'hui les 1 000 agents avec une masse salariale évaluée entre 2 et 3 milliards de francs par mois. Avez-vous procédé, comme l'avait annoncé votre prédécesseur, à une réduction drastique de la masse salariale et des avantages financiers de certains agents ?

La CNSS compte environ 1 900 collaborateurs pour une masse salariale d'environ 1,6 milliard de FCFA par mois. C'est toujours beaucoup trop élevé au regard du niveau d'activité et, surtout, lorsque l'on se réfère aux ratios de la CIRÉS qui établit l'ensemble des charges de fonctionnement, y compris les salaires, à moins de 15 % des produits techniques. Pour ce qui concerne la CNSS, la masse salariale à elle seule représente environ 15 % des produits techniques. Nous ouvrons les discussions avec les syndicats dès la semaine prochaine pour négocier des options de réduction de la masse salariale sans pour l'instant impacter les effectifs. La collaboration des salariés est déterminante pour la préservation des emplois de tous, de même que pour l'aug-

mentation des chances de succès de la restructuration en cours. Si le dialogue est indispensable, il ne peut avoir lieu que si les différentes parties prenantes sont ouvertes au dialogue et font preuve de sens des responsabilités.

Les relations ont souvent été exécrables entre la direction générale de la CNSS et certains syndicats-maison. Comment sont aujourd'hui vos rapports avec les partenaires sociaux ?

Le maintien de la bonne qualité des relations avec les syndicats est un facteur clé du succès des réformes en cours. Malheureusement, ce dialogue est trop souvent tourné vers le passé et laisse penser que la gouvernance actuelle constitue l'occasion de régler des comptes à d'anciens collègues ou à une hiérarchie avec laquelle les rapports n'ont pas été satisfaisants. Certaines organisations syndicales semblent en outre nostalgiques du temps où certaines fautes de gestion ont été commises dont elles ont en partie bénéficié. Ce sont celles-là mêmes qui ont d'ailleurs tenté de créer de l'agitation dès le démarrage de l'Administration provisoire. En la matière, ma ligne de conduite est claire : je reste ouvert, très ouvert même, au dialogue avec les organisations qui sont constructives, autrement dit qui proposent

des solutions et qui ont à cœur les intérêts de la CNSS et le retour à une activité normale au profit de nos assurés. Je sais que certaines personnes, pour différents motifs, n'ont pas intérêt au changement et souhaitent notre échec. Mais nous restons déterminés. Grâce à l'appui du président de la République et du gouvernement, la CNSS sera redressée et pérennisée. Il en va de l'intérêt des Gabonais. Et on ne transigera pas avec ça.

Lors de son assemblée générale extraordinaire, la Fédération des entreprises du Gabon (FEG) a sollicité de l'État, la reprise de la gestion de la CNSS par le secteur privé. Quel est votre avis sur la question ?

Tout réside dans la capacité du secteur privé à apporter les garanties sociales et financières qu'apporte naturellement l'État au titre de ses missions régaliennes. Par ailleurs, la crise qu'a connue la Confédération patronale gabonaise (CPG), il y a moins d'un an nous rappelle que toute organisation peut rencontrer des difficultés, même quand elle regroupe les grands patrons du secteur privé. En définitive, la question sociale est l'apanage de l'État. Il aura toujours a minima la responsabilité d'en assurer la supervision et le contrôle.

